

# LE CONTENU

## La formation initiale

### Cette formation initiale comprend

La préparation et le passage du code de la route (épreuve théorique générale du permis de conduire). La formation initiale à la conduite automobile comprenant une évaluation de départ d'une durée d'une heure destinée à déterminer le volume prévisionnel et personnalisé de l'élève et **une formation d'au moins 20 heures** (13h obligatoire pour un apprentissage sur boîte automatique) sur l'un de nos véhicules écoles et jusqu'à ce que le niveau de l'élève soit jugé satisfaisant par l'un de nos enseignants. Une fois le niveau atteint, notre enseignant lui remettra **l'attestation de fin de formation initiale**. Cette attestation prouve que l'élève a atteint le niveau nécessaire pour débiter la conduite avec un accompagnateur.

### C'est à ce moment que débute la phase de conduite accompagnée

Cette phase débute par un rendez-vous préalable avec l'accompagnateur, d'une durée minimale de 2 heures. L'élève se retrouve pour la première fois en présence du moniteur et de l'accompagnateur. L'accompagnateur profite à cette occasion de l'apport des conseils et des informations délivrés par notre moniteur afin d'assurer une continuité dans la formation.

L'accompagnateur comme l'élève ne sont pas abandonnés à leur sort, l'auto-école restant en contact tout au long du dispositif.

### La conduite accompagnée

La phase de conduite accompagnée à une durée minimale d'**1 an** et **3 000 kilomètres au moins** doivent avoir été parcourus, sous la vigilance et les conseils d'un accompagnateur.

Nous assurerons le suivi de formation sous la forme de **2 rendez-vous pédagogiques obligatoires** avec l'élève. Le premier, **entre 4 et 6 mois après la fin de formation initiale**. Cette période doit normalement correspondre à un parcours d'**au moins 1000 kilomètres** de conduite accompagnée ; le second, dans les 2 mois avant la fin de la période de conduite accompagnée. Il doit intervenir lorsque 3000 kilomètres ou plus ont été parcourus.

Ces 2 rendez-vous pédagogiques nous permettront de mesurer les progressions de l'élève et d'approfondir en présence de l'accompagnateur les connaissances en matière de sécurité routière.

Chaque rendez-vous pédagogique a une durée de **3 heures** et comporte **2 phases** : **une phase en circulation**, d'une durée d'1 heure, sur l'un de nos véhicules auto-écoles donnant lieu à une évaluation de la conduite de l'élève ; **un entretien**, individuel ou en groupe.



# L'APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE

# POURQUOI AAC ?

La conduite accompagnée est un mode d'apprentissage à privilégier car elle offre de nombreux avantages.

## Une accidentalité réduite chez les conducteurs novices

Au cours des premières années de conduite, les conducteurs qui sont passés par la conduite accompagnée ont quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle.

## Une meilleure réussite à l'examen du permis de conduire

Les conducteurs ayant choisi cette filière ont un meilleur taux de réussite que la filière « B classique ». **69,5 % de réussite** contre 51,9 % par la filière traditionnelle.

L'apprentissage anticipé de la conduite permet de se présenter à l'**épreuve du permis de conduire dès 17 ans** (contre 18 ans pour la formation B traditionnelle). En revanche, il n'est possible de conduire seul qu'à partir de 18 ans.

## Plus de confiance au moment de se retrouver seul au volant

Avec la conduite accompagnée (sans compter les heures de conduite de leurs formations), les jeunes conducteurs auront parcouru au moins 3000 kms sur toute la durée de leur formation (qui est au minimum d'un an). L'élève aura acquis, sous le contrôle de l'accompagnateur, une expérience de conduite dans les **conditions de circulation les plus variées possibles**.

L'élève aura déjà expérimenté toutes sortes de situations et sera **plus confiant** lorsqu'il se retrouvera seul après avoir réussi l'examen du permis de conduire.

Une période de permis probatoire (jeune conducteur) **réduite à 2 ans** pour les candidats « AAC » contre 3 ans pour la filière traditionnelle

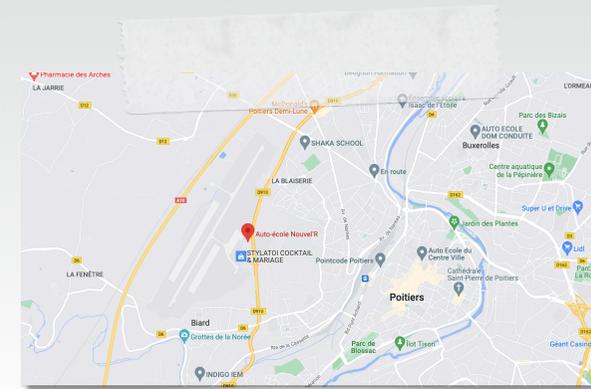
Le capital de 6 points sur le permis pour les jeunes conducteurs passe à **12 points en seulement 2 ans** contre 3 ans pour ceux ayant suivi la filière B traditionnelle du permis de conduire (si toutefois aucune infraction n'a été commise pendant cette période)

Les assureurs proposent de **meilleurs tarifs aux conducteurs ayant choisis la conduite accompagnée** puisqu'ils ont plus d'expérience au volant et risquent donc moins d'accidents.

## POUR NOUS TROUVER :



Aéroport de Poitiers  
A côté de l'hôtel B&B



ÉCOLE DE CONDUITE NOUVEL'R



20 Rue Annet Ségeron 86580 BIARD



[www.ae-nouvel-r.fr](http://www.ae-nouvel-r.fr)



[auto.ecole.nouvel.r@gmail.com](mailto:auto.ecole.nouvel.r@gmail.com)



05 49 92 09 17



06 80 13 21 32 Rudy



07 89 21 89 20 Randy